

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	Arts, Lettres, Langues (ALL)					L1
Mention :	Langues Etrangères Appliquées					
Parcours :						
Volume horaire étudiant :	144 h	220/244 h	48h	h	h	412/436 h (1) (*)
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> allemand/ anglais/ espagnol/ italien/ russe			

(1) Le volume horaire pour un étudiant qui a choisi la langue russe initiation est de 436h

(*) Si les effectifs d'un cours de la licence sont inférieurs à 20 étudiants, le volume horaire est susceptible d'être diminué

ATTENTION : Les langues A et B doivent avoir été étudiées depuis le secondaire (sauf la langue russe).

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Angélique PESTANA Professeur Certifié ☎ 03.80.39.56.54 angelique.pestana@u-bourgogne.fr	<u>Secrétariat pédagogique</u> : Marie-Anne Bourrud 03.80.39.56.70 secretariat.lea.licence@u-bourgogne.fr <u>Scolarité</u> : Sylvie Mauhar ☎ 03.80.39.56.74 scolarite.lea@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Langues et Communication

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La mention Langues Etrangères Appliquées propose une formation professionnalisante s'adressant à des étudiants désireux de poursuivre l'étude de deux langues vivantes en les appliquant à des domaines de spécialité comme l'économie, le droit et la communication, mais aussi le management, le marketing et les industries de la langue.. L'objectif principal est l'utilisation des langues à un niveau professionnel dans des domaines, des contextes et des structures variés.

Pour atteindre cet objectif, les enseignements proposés ont été regroupés en trois types d'UE :

- Les UE de langues (1 et 2) proprement dites visent à consolider les connaissances des étudiants en matière de structures grammaticales et de lexique de façon à les conduire vers une compétence communicationnelle accrue, en langue générale et, progressivement, dans leurs domaines de spécialité.
- Les UE de civilisation et culture (3 – Société, Économie et Politique contemporaines) apportent aux étudiants, dans les langues étrangères étudiées, les connaissances nécessaires en matière de civilisation contemporaine et en langues de spécialité leur permettant de se repérer, pendant leurs stages et dans leur future vie professionnelle, dans les systèmes socio-économiques des aires linguistiques concernées.
- Les UE de matières d'application (4 et 5) permettent aux étudiants d'acquérir, en français, les connaissances de base (méthodes et outils) dans chacun des trois domaines d'application : économie, droit et communication. L'UE5 des semestres 3, 4, 5 et 6 est dédiée aux parcours de spécialisation, afin de permettre une spécialisation progressive au sein du diplôme. À partir du S4, il est proposé un choix entre le parcours « Industries de la langue » et « Stratégie de marques et d'entreprises ».

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Domaines d'activité accessibles par le détenteur de ce diplôme, notamment après une formation de niveau Master :

Achat, approvisionnement, import-export, marketing, distribution, gestion des échanges commerciaux, négociation, commerce électronique

Gestion de projets et de ressources plurilingues, rédaction en contexte spécialisé, traduction et autres métiers des industries de la langue

Communication des entreprises, des associations, des collectivités

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Maîtrise de deux langues étrangères (compréhension et expression, à l'oral et à l'écrit) en contexte professionnel.
- Résolution de cas pratiques dans les domaines d'application (économie, droit...) en contexte professionnel.
- Communication en contexte plurilingue et interculturel.
- Compétences spécifiques liées aux parcours de spécialisation (voir ci-dessous).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Consolider la maîtrise des deux langues étrangères en contexte professionnel.
- Introduction aux cas pratiques dans les domaines d'application (économie, droit...) en contexte professionnel.
- Communication en contexte plurilingue et interculturel.

Compétences spécifiques liées aux parcours de spécialisation (voir ci-dessous).

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit : Titulaires d'un baccalauréat avec maîtrise de 2 langues étrangères

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

(voir ci-dessous)

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Maîtrise de la langue A	Grammaire- Traduction		24		24		CCI			1.5	
	Expression orale/ pratique de la langue			12	12		CCI			0.5	
	Compréhension / expression écrite		18		18		CCI			1	
TOTAL UE 1											
TOTAL UE1			42	12	54	8					

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Maîtrise de la langue B	Grammaire-Traduction		24		24		CCI			1.5	
	Expression orale/ pratique de la langue			12	12		CCI			0.5	
	Compréhension / expression écrite		18		18		CCI			1	
TOTAL UE 2			48	12	54	8					

ou

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Russe initiation	Pratique de l'écrit		18		18		CCI			1	
	Pratique de l'oral			12	12		CCI			1	
	Structures de la langue		18		18		CCI			1	
	Renforcement langue		18		18		CCI			1	
TOTAL			54	12	66	8					

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Culture Civilisation langue A et B	Société, économie et politique Langue A	12			12		CT	CT	1		
	Société, économie et politique langue B	12			12		CT	CT	1		
TOTAL UE 3		24			24	6					

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Fondamentaux du monde de l'entreprise	Introduction à l'économie (UE ouverture LLCER)	24			24		CT	CT	1		
	Introduction au droit	12			12		CT	CT	1		
TOTAL UE 4		36			36	4					

UE 5 option 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Communication et culture	Introduction aux théories de la communication (UE ouverture LLCER)	12					CT	CT	1		

	Pratiques de la communication		14				CC			1	
TOTAL UE 5		12	14		26	4					

TOTAL S1		72	98/110	24	194/206	30					
-----------------	--	-----------	---------------	-----------	----------------	-----------	--	--	--	--	--

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Maîtrise de la langue A	Grammaire-Traduction		24		24		CCI			1.5	
	Expression orale/ pratique de la langue			12	12		CCI			0.5	
	Compréhension / expression écrite		18		18		CCI			1	
TOTAL UE 1			42	12	54	8					

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Maîtrise de la langue B	Grammaire-Traduction		24		24		CCI			1.5	
	Expression orale/ pratique de la langue			12	12		CCI			0.5	
	Compréhension / expression écrite		18		18		CCI			1	
TOTAL UE 2			42	12	54	8					

OU

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Russe initiation	Pratique de l'écrit		18		18		CCI			1	
	Pratique de l'oral			12	12		CCI			1	
	Structures de la langue		18		18		CCI			1	
	Renforcement langue		18		18		CCI			1	
TOTAL			54	12	66	8					

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	Coef CC	total coef
Culture Civilisation langue A et B	Société, économie et politique Langue A	12	12		24		CT	CT	1		
	Société, économie et politique langue B	12	12		24		CT	CT	1		
TOTAL UE		24	24		48	6					

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Fondamentaux du monde de l'entreprise	Introduction à l'économie	18			18		CT	CT	1		
	Introduction au droit	18			18		CT	CT	1		
TOTAL UE 4		36			36	4					

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 (1)	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Communication et culture	Introduction aux théories de la communication	12			12		CT	CT	1		
	Pratique de la communication		14		14		CC			1	
TOTAL UE		12	14		26	4					

TOTAL S2	72	122/134R	24	194/ 206	30					
-----------------	-----------	-----------------	-----------	-----------------	-----------	--	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

https://www.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/ODF_referentiel-etudes-lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Deux sessions d'examens sont prévues :

Session 1 : Janvier pour le premier semestre et mai pour le second semestre

Session 2 : Juin pour les 2 semestres

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les notes des matières de cette UE sont reportées d'une session sur l'autre si elles sont supérieures à la moyenne. En cas de redoublement, l'étudiant devra se présenter à tous les examens des matières composant une UE non validée.

Etudiants AJAC :

En l'application des modalités validées par les instances de l'Université de Bourgogne applicables à compter de la rentrée 2015 / 2016, l'étudiant doit avoir validé au moins 18 ECTS par semestre de l'année en cours (dont au moins une UE de langue) pour bénéficier de ce statut. Ce statut ne constitue pas un droit pour l'étudiant, **c'est le jury de délibérations qui choisira éventuellement de proposer le statut d'AJAC aux étudiants concernés, s'il l'estime compatible avec leur situation universitaire**

Rappel des règles de progression :

La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui n'aurait pas validé sa L1.

Etudiants salariés :

Les étudiants salariés sont invités à consulter les textes réglementaires validés par les instances de l'Université de Bourgogne et à faire une demande de dispense auprès de la scolarité LEA.

Absences en cours : Toute absence doit être justifiée auprès du secrétariat et de l'enseignant dans les 48H.

ATTENTION :

En LEA2, suite à l'initiation aux deux parcours (stratégie des marques ou industries de la langue), proposée en semestre 3, les étudiants doivent choisir leur parcours à partir du semestre 4.

Le choix du parcours au S4 détermine le parcours de L3, sauf dérogation accordée par les responsables de parcours

Règles du contrôle continu intégral (UE 1 ET UE2) :

Nombre d'évaluations : Les UE1 et 2, évaluées en contrôle continu intégral, feront l'objet chaque semestre d'un minimum de deux évaluations par matière. La moyenne des deux notes obtenues lors des différentes évaluations constituera la moyenne obtenue dans chaque matière.

Un minimum de deux évaluations dans chaque matière par semestre garantit à l'étudiant une seconde chance. Au sein de chaque matière, un coefficient différent peut être affecté à chaque CC. Il sera communiqué par l'intervenant en début de semestre. Le CCI est effectué selon des modalités communiquées aux étudiants en début de semestre.

Absence à un contrôle continu organisé au sein des UE1 et 2:

Si une absence à un contrôle continu (écrit et/ou oral) est injustifiée, l'étudiant sera noté ABI et ne recevra pas de note pour le contrôle en question. La moyenne de la matière sera la moyenne du (ou des) CC pour lesquels il n'y a pas d'absence justifiée.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant s'il n'y a pas deux autres notes pour la matière en question. Elle peut prendre une autre forme que l'évaluation initiale. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20. Une absence doit impérativement être justifiée dans les 48 heures.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement :

Lorsqu'une matière est évaluée par un CCI, les contrôles faisant l'objet d'une absence justifiée par dispense d'assiduité ou par inscription tardive seront neutralisés. En cas de moyenne à l'UE inférieure à 10/20 calculée sur la base d'une seule épreuve, une seconde chance peut être proposée à l'étudiant qui en fait la demande dans les deux jours suivant la date de publication des résultats de chaque semestre. Elle portera sur la ou les matières pour laquelle/lesquelles l'étudiant aura obtenu une note inférieure à 10/20. Une moyenne sera faite entre la note de cette seconde chance et la première note obtenue.

L'évaluation correspondant à cette seconde chance aura lieu dans la première moitié du semestre 2 pour validation du semestre 1 ou après publication des résultats de la session 1 du semestre 2. Une absence injustifiée à l'une des évaluations sera sanctionnée par la note de 0/20 pour l'épreuve concernée. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant. Une moyenne sera faite entre les notes obtenues. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20.

Pour les étudiants en réorientation :

Les étudiants en réorientation, ayant passé leur premier semestre de L1 dans une autre formation de L1, sont tenus de passer les UE non évaluées en CCI à la 2^{ème} session. Pour les UE 1 et 2 évaluées en CCI, la note du semestre 2 sera reportée sur le semestre 1.

Rappel des règles des contrôles continus lorsque l'UE n'est pas évaluée en contrôle continu intégral et des absences aux examens :

Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement :

Les contrôles faisant l'objet d'une absence justifiée par dispense d'assiduité ou par inscription tardive seront neutralisés.

Absence à un contrôle continu :

Un étudiant absent à un CC devra justifier cette absence dans les 48H. En cas d'absence justifiée, seule la note obtenue au(x) CC pour le(s)quel(s) il aura composé constituera la moyenne de la matière. Dans des cas où un étudiant justifie son absence sous 48H à l'unique contrôle prévu pour la matière, une épreuve de substitution pourra être proposée.

Si l'absence est injustifiée, le calcul du résultat de la matière sera la moyenne du (ou des) CC pour lesquels il n'y a pas d'absence justifiée.

Exemple : CC1 : 14/20

CC2 : ABI

Moyenne : 7/20

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les notes des matières composant cette UE sont reportées d'une session sur l'autre lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 10/20 mais pas d'une année sur l'autre. En cas de redoublement, toutes les matières composant une UE non validée devront donc être repassées.

Session 2 :

L'étudiant ajourné à la session 1 repasse en session 2 les épreuves des matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les UE non acquises du semestre non validé.

Les UE1 et 2 ne sont pas concernées par la session 2.